

M. Cyr aurait bien dû l'être un peu plus sur la nature intime de ces écoles. M. Cyr en effet a eu soin de ne point dire que l'enseignement donné dans ces écoles dites catholiques, est absolument *neutre* et qu'il n'existe aucune différence entre elles et les écoles publiques protestantes. C'est M. Goggin, le franc-maçon bien connu qui l'a avoué en 1905; il a même alors déclaré à Toronto que c'était là, le but qu'il avait poursuivi.

M. Cyr doit connaître parfaitement la teneur de la loi scolaire qui régit les nouvelles provinces puisqu'il prétend que: La situation est loin d'être aussi sombre qu'on a voulu le croire."

Il doit savoir que:

1o Partout où les catholiques sont en majorité ils ne peuvent avoir que des écoles publiques non confessionnelles.

2o Partout où les catholiques sont en minorité, ils ont le droit d'avoir une école séparée.

Mais !

1o Les catholiques ne peuvent établir un district scolaire catholique séparé avant que la majorité protestante ait organisé un district public protestant (Lavergne—La vérité sur la question scolaire du Nord-Ouest)

2o Pour avoir droit à la subvention gouvernementale l'école catholique séparée doit donner un enseignement *neutre*, en tout semblable à celui de l'école publique.

" La conclusion pratique est que, — M. Cyr n'a sans doute pas osé l'avouer—: dans toute l'étendue des deux nouvelles provinces, sauf à Forget et à St Hubert où viennent de s'ouvrir deux écoles libres tenues par des religieuses — il n'y a pas, à notre connaissance, une seule école qui soit catholique autrement que de nom et cela de par la loi.

M. Cyr aurait-il oublié cette déclaration de M. Sifton :

Là où il y a une école publique, la minorité, qu'elle soit protestante ou catholique romaine, peut établir une école séparée; mais TOUTE ECOLE SEPARÉE est soumise absolument à toutes les dispositions ci-dessus et EST UNE ECOLE PUBLIQUE dans toute l'acception du mot."

(Débats, 24 mars 1905, pages 3217 et suivantes.)

La situation des catholiques de ces deux provinces est des plus an-